



## CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT

### Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales de Tanger & Centre d'Etudes sociales et juridiques du sud d'Europe ( CESJ)

**Entre les soussignés :**

**D'UNE PART : FACULTE DES SCIENCES JURIDIQUES, ECONOMIQUES ET SOCIALES DE TANGER**

***Domicilié à : BOUKHALAF - TANGER, MAROC***

**ET D'AUTRE PART : Centre d'Etudes sociales et juridiques du sud D'Europe**

---

#### Préambule

Dans le cadre de l'ouverture de la Faculté de droit de Tanger à son environnement régional et internationale en ligne avec les orientations de l'Université Abdel Malek Essaadi, qui dispose de nombreux accords de coopération qu'elle lie avec de nombreuses institutions nationales et internationales, et avec un intérêt dans le domaine de la gouvernance territoriale et du développement durable, et des études juridiques et sociales.

Et dans le cadre de sa politique de développement des compétences a pour objectif de permettre à des étudiants de la Faculté des Sciences Economiques et Sociales de Tanger et aux cadres et élus des collectivités territoriales du Maroc d'acquérir des expériences et des expertises professionnelles en les offrant des formations dans les domaines de développement durable et de la gouvernance territoriale. Et aussi le changement de l'expériences marocaines et espagnoles dans le domaine de gouvernance territoriale et développement durable ,et des études juridiques et sociales sobre temas de interés comun

Ainsi, FSJEST et **Centre d'Etudes sociales et juridiques du sud D'Europe** décident de conjuguer leurs efforts et de rechercher une complémentarité dans l'action par des échanges expériences, de susciter de nouvelles initiatives pour promouvoir la formation et la recherche scientifique, dans un esprit d'ouverture et de réciprocité.

Toutefois, via cette convention cadre de partenariat, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

## **Article 1. Objet de la convention**

Cette convention est destinée à régir la relation de partenariat conclue entre la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales de Tanger et **Centre d'Etudes sociales et juridiques du sud D'Europe**, en vue principalement de collaboration et de changement d'expériences dans les domaines de la Gouvernance Territoriale et du Développement Durable.

Ainsi, la présente convention a pour objet :

- De formaliser la volonté des deux cocontractants d'instaurer un partenariat permettant de développer des avantages réciproques en collaborant à des activités de formation et de recherche scientifique, d'échanges des expériences, et/ou l'organisation des événements permettant de valoriser ces domaines et favorisant l'assimilation ;
- Organiser des séances de formation pour les étudiants de master et de licence au sein de la faculté de droit de Tanger dans le domaine de gouvernance territoriale et développement durable et spécialement sur les objectifs de développement durable
- D'assurer la formation dans le cadre des études juridique et sociales et dans la gouvernance territoriale et développement durable ;
- encourager et promouvoir la recherche scientifique principalement dans les domaines susmentionnés.

- Organisation des séminaires au Maroc à Tanger et en Espagne à Jaen dans les différents thèmes de la gouvernance territoriale et développement durable y temas de interés común
- Création d'une antenne du centre d'Etudes Sociales et juridiques à la faculté de DROIT DE Tanger ,avec la participation des professeurs de diverses universités du nord de Maroc
- Programmer des prix d'excellence pour les meilleurs projets de recherche pour les étudiants.
- Envisager d'attribuer des bourses aux excellents étudiants
- Encourager la mobilité des professeurs
- Réaliser des projets communs dans le domaine de ma recherche scientifique ,qu'il s'agisse de projets Tempus ou de projets financés par des centres de recherche au Maroc ou en Espagne

## - **Article 2. Engagement de la FSJES de Tanger**

Au titre de cette convention, la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales de Tanger prend les engagements suivants :

- Garantit la promotion auprès des étudiants et cadres des expertises offertes par **Centre d'Etudes sociales et juridiques du sud D'Europe;**
- Associe le centre comme partenaire dans le domaine de la formation des étudiants chercheurs, des cadres des collectivités territoriales et des stagiaires de la FSJET ;
- Accueille des experts de **Centre d'Etudes sociales et juridiques du sud D'Europe** dans le cadre de conventions de formation en apprentissage ou en formation continue ;
- Met, de sa part, à la disposition de centre les professeurs de la FSJET et de ses experts pour assurer un échange réciproque et utile des expériences ;
- Fait parvenir à l'institution les informations concernant les recherches et les publications pertinentes ;

- Propose des ateliers de formations en relation principalement avec le développement durable et la gouvernance territoriale ;
- Propose des sujets de recherche axés sur les problèmes de la durabilité et de la bonne gouvernance des organisations et des territoires ;
- Organise des événements et des journées d'études en alternance sur des sujets relevant des intérêts et des domaines des deux institutions.
- Impliquer les professeurs de centre dans les conventions de formation, et de coopération signés avec des régions (exemple Dakhla ouadi dahan, Région el ayoun essakiat el hamra )
- S'engage d'organiser un rencontre en collaboration avec le centre chaque année à la faculté de droit de Tanger

### **Article 3. Engagement de Centre d'Etudes sociales et juridiques du sud**

#### **D'Europe**

Pour sa part, Centre d'Etudes sociales et juridiques du sud D'Europe s'engage sur les points suivants :

- Participe à la formation des étudiants chercheurs, des cadres et des stagiaires de la FSJEST ;
- Offre ses expertises au profit de l'établissement et des étudiants dans le cadre de la promotion de la recherche scientifique, de la formation continue et de la formation des cadres et des élus ;
- Mandate un ou plusieurs intervenants pour participer, sous le statut de chargé de collaborateur occasionnel du service public à titre bénévole, aux actions d'ordre pédagogique ;
- Consulte la FSJEST pour l'élaboration de programmes de recherche collaboratifs, ou toutes autres missions relevant des sujets susmentionnés ;
- Participe aux événements scientifiques relevant des préoccupations communes ;
- Organise des ateliers des meilleurs études et projets de recherches ;

- Participe à la sélection et au financement des meilleurs projets de recherches ;
- Accorde la plus grande attention aux étudiants et diplômés venant de de la FSJEST ;
- Favoriser la mobilité des étudiants de la FSJEST en les accueillant dans en Espagne dans le cadre de la formation et de la recherche scientifique ;
- valorisation de la recherche par des publications dans des revues scientifiques et des communications dans des congrès nationaux et internationaux,
- organisation de colloques scientifiques sur les thématiques relevant des champs gouvernance et collectivité territoriale
- Le centre S'engage d'organiser un rencontre en collaboration avec le centre chaque année à la faculté de jaen ou dans une autre université au sud d'Europe
- 

#### **Article 4. Evaluation de la convention du partenariat**

Les deux cocontractants se rencontreront annuellement au moins une fois pour établir l'état des lieux et le diagnostic de l'année écoulée et définir par la suite le programme et les objectifs de l'année d'après ainsi que les actions qui en découlent pour les deux parties, définir les interlocuteurs concernés, établir les plans de charge et du travail, préciser les ressources prévisionnelles pour les parties, etc.

#### **Article 5. Communication**

Les cocontractants se concerteront pour la communication et la promotion de cette convention du partenariat et des actions qui en découlent. Les logos, les sigles et les affiches devront respecter les chartes graphiques de chacune des parties. Ainsi, toute utilisation de ces éléments et/ou des supports contenant ses signes doit être conforme aux règles d'éthique en usage (respect du droit des marques et de la propriété intellectuelle).

#### **Article 6. Durée de la convention du partenariat**

La présente convention , entre FSJEST et Centre d'Etudes sociales et juridiques du sud D'Europe, entrera en vigueur à compter de sa signature par les deux parties et durera quatre

ans, à moins que l'une des parties ne notifie à l'autre son souhait à son encounter avant résiliation. du même.

A tout moment avant la fin de la durée maximale de quatre ans prévue à la section précédente, les signataires de l'accord peuvent convenir à l'unanimité de le prolonger pour une période pouvant aller jusqu'à quatre années supplémentaires ou d'y mettre fin.

Cet accord est renouvelé de manière proactive sauf si l'une des parties contractantes perçoit la résiliation de cet accord.

## **rticle 7 Litiges et attribution de compétence**

En cas de litige, les deux parties contractantes s'engagent à résoudre à l'amiable tout litige pouvant survenir lors de la mise en œuvre du présent accord d'association

## **Article 8. Modification de l'accord**

Le présent accord peut être modifié d'un commun accord entre les parties, à la demande de l'une d'elles.

## **Artículo 9.**

Les deux parties conviennent d'exécuter les engagements qui découlent du présent accord et qui n'ont pas été conclus au moment de l'expiration de sa validité.

## **Artículo 10.**

El presente Convenio, firmado en cuatro ejemplares (2 en español y 2 en francés) originales e idénticamente válidos, tendrá una vigencia de CUATRO (4) años, renovable automáticamente, y podrá ser denunciado por cualquiera de ellas, previa notificación por escrito a la otra con antelación de seis meses.

Signature



**Le Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales, de  
Tanger**

**Le directeur de Centre d'Etudes sociales et juridiques du sud D'Europe**